



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 6 mai 2024

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la
Municipalité de Saint-Damien, tenue à 14 h, le 6 mai 2024, en la
salle habituelle des délibérations, à laquelle sont présents et
forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Pierre
Charbonneau,

Madame et Messieurs,

Joël Paquin, conseiller district 2
Michel St-Amour, conseiller district 4
Michel Charron, conseiller district 5
Christiane Beaudry, conseillère district 6

Madame Julie Maurice directrice générale et greffière de la
séance, est également présente.

Madame Jacqueline P. Croisetière, conseillère district 1, ainsi que
monsieur François Bessette, conseiller district 3, sont absents lors
de la séance.

1. PRÉSENCES ET CONSTATATION DU QUORUM

À 14 h, les présences sont prises et le quorum est constaté.

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 14h05, monsieur le maire, Pierre Charbonneau, ouvre la séance.

3. DÉCLARATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

La directrice générale déclare que l'avis de convocation pour la
présente séance a été signifié dans les délais prescrits par la loi.

4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

143-05-2024

**Sur proposition monsieur Michel St-Amour, il est unanimement
résolu :**

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ORDRE DU JOUR

1. Présences et constatation du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Déclaration de la directrice générale
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Entente pour la sécurisation de la traverse piétonne sur la
route 347
6. Achat – Chargeuse -rétrocaveuse
7. Période de questions
8. Levée de la séance



N° de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 6 mai 2024

**5. ENTENTE POUR LA SÉCURISATION DE LA TRAVERSE
PIÉTONNE SUR LA ROUTE 347**

144-05-2024

Attendu qu' une entente avec le ministère des Transports et de la mobilité durable doit être conclue pour la réalisation du projet de sécurisation de la traverse piétonne sur la route 347;

Attendu que la route 347 est sous la gestion du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD);

En conséquence, **sur proposition de monsieur Joël Paquin**, il est unanimement résolu :

Que la municipalité souhaite négocier une entente avec le Ministère afin de définir les responsabilités de chacune des parties;

Que le maire, monsieur Pierre Charbonneau, et la directrice générale, madame Julie Maurice, soient autorisés à approuver et signer le protocole d'entente à intervenir entre le Ministère et la Municipalité.

6. ACHAT – CHARGEUSE-RÉTROCAVEUSE

145-05-2024

Attendu que lors de l'appel d'offres par invitation pour l'achat d'une chargeuse-rétrocaveuse, deux soumissionnaires ont déposé leur offre comme suit :

Soumissionnaire	Prix (sans taxes applicables)
Moore Equipment LTD	124 900 \$
Terapro construction	199 000 \$

Attendu que dans les prix soumis, la chargeuse-rétrocaveuse de la Municipalité est mise en échange contre la nouvelle acquisition;

Attendu la recommandation du superviseur des travaux publics, monsieur Jonathan Cusson;

Sur proposition de madame Christiane Beaudry, il est unanimement résolu :

Que ce conseil accepte l'offre du plus bas soumissionnaire reçue, soit celle de l'entreprise Moore Equipment LTD et autorise l'achat de la chargeuse-rétrocaveuse au prix de 124 900 \$ plus les taxes applicables conformément au devis de soumission faisant partie intégrante du contrat.

Que 92 500 \$ plus les taxes applicables soit financé par le fonds de roulement à rembourser sur une période de dix (10) ans;

Que le solde de 32 400 \$ plus les taxes applicables soit assumé par une affectation du fonds général à l'activité d'investissement.



N° de résolution
ou annotation.

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMIEN

Séance extraordinaire du 6 mai 2024

7. PÉRIODE DE QUESTIONS


Aucun personne présente.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

146-05-2024


L'ordre du jour étant épuisé, **sur proposition de monsieur Michel St-Amour**, il est unanimement résolu :

- de lever la séance à 14 h 15


Pierre Charbonneau
Maire


Julie Maurice
Directrice générale

Les résolutions portant les numéros 143-05-2024 à 146-05-2024
consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme
si elles l'avaient été une par une au sens de l'article 142 (2) du Code
municipal du Québec.


Pierre Charbonneau, maire